



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE LA MIDOUZE BILAN D'ACTIVITÉ 2025

Conformément à l'article R212-34 du code de l'environnement, la commission locale de l'eau doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les perspectives de la gestion des eaux dans le périmètre du SAGE.

Ce rapport est adopté en séance plénière ou en bureau et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Contacts : sage.midouze@institution-adour.fr / 06.03.50.90.09



Avec le soutien financier de :



Sommaire

L'ANIMATION DU SAGE	3
LES AXES DE TRAVAIL	3
LA RÉVISION DU SAGE	4
LES RENDEZ-VOUS DES INSTANCES	5
LES ACTIONS MENÉES ET LE TRAVAIL ENGAGÉ	6
RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION EN 2025	13
2026 : LES PERSPECTIVES	14
ANNEXE 1 : RÉUNIONS ET FORMATIONS.....	15
ANNEXE 2 : DOSSIERS DE DÉCLARATION LOI SUR L'EAU REÇUS EN 2025	17
ANNEXE 3 : SUIVI TRANSMISSIONS BDD « ZONES HUMIDES »	19

L'ANIMATION DU SAGE

D'une manière générale, l'animation du SAGE Midouze dans sa mise en œuvre consiste à :

- Mettre en œuvre les dispositions du SAGE de façon directe (portage par l'Institution Adour) ou indirecte (travail en partenariat avec les structures en place sur le bassin et maîtres d'ouvrage locaux, suivi des actions engagées répondant aux objectifs du SAGE) ;
- Communiquer et informer sur l'existence et le contenu du SAGE ;
- Analyser et proposer un avis technique sur les dossiers d'autorisation loi sur l'eau, et éventuellement les dossiers de déclaration, pour les travailler en Bureau ou en CLE ;
- Tenir le secrétariat technique et administratif du SAGE : préparation et organisation des différentes réunions ; réception appels, mails et courriers, réponses ; gérer les demandes et le suivi des différents financements ;
- Produire tout document nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre ou de la révision du SAGE ;
- Réaliser les cahiers des charges et la mise en concurrence des bureaux d'études pour les prestations de services, assurer le suivi des études, diffuser les résultats ;
- Assister aux réunions pouvant intéresser le SAGE ;
- Participer aux échanges entre animateurs SAGE et avec les autres partenaires techniques ;
- Assurer une veille réglementaire ;
- Réaliser la communication externe et interne (site Internet, lettre d'information, etc.).

LES AXES DE TRAVAIL

Cette année 2025, l'animation du SAGE Midouze a principalement consisté :

- À poursuivre l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE dans le cadre de sa révision ;
- À organiser les instances du SAGE (Bureau) ;
- À rendre les avis de la CLE pour les projets sur lesquels elle est formellement sollicitée ;
- À suivre la mise en œuvre du dossier d'appel à projet sur les zones humides ;
- À être associée au suivi de la mise en œuvre du PTGE Midou(r) et à l'élaboration du PTGE Douze ;
- À suivre d'autres démarches sur le bassin de la Midouze.

Il existe quatre SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont en phase de révision (Adour amont et Midouze), un en phase de mise en œuvre (Adour aval) et un en émergence (eaux souterraines de Gascogne). Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins et entre la surface et le souterrain, une approche inter-SAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées tout en respectant les spécificités de chaque SAGE.

LA RÉVISION DU SAGE

La révision du SAGE a été validée par la CLE lors de la réunion du 11 mars 2020. La révision d'un SAGE est une phase de vie de l'outil indispensable à réaliser lors de changements substantiels modifiant l'économie générale des documents du SAGE ou ayant des conséquences pour les tiers. L'émergence du PTGE sur le sous-bassin du Midour a mis en avant des éléments induisant la révision du SAGE Midouze ; en particulier, la mise en œuvre de son programme d'actions nécessite des ajustements dans les documents du SAGE.

Les différentes étapes de révision du SAGE se déclinent en quatre grandes phases, comme présenté en figure n°1.

L'année 2025 a été consacrée, dans le cadre de la révision, à la rédaction de l'actualisation de l'état des lieux et du diagnostic du SAGE. Ce travail a été réalisé par la cellule d'animation du SAGE avec l'appui du comité technique constitué des services de l'état, des financeurs et des techniciens référents des collectivités partenaires.

La présentation de cet état des lieux/diagnostic révisé aux membres de la CLE et sa validation sont prévues pour le début d'année 2026.

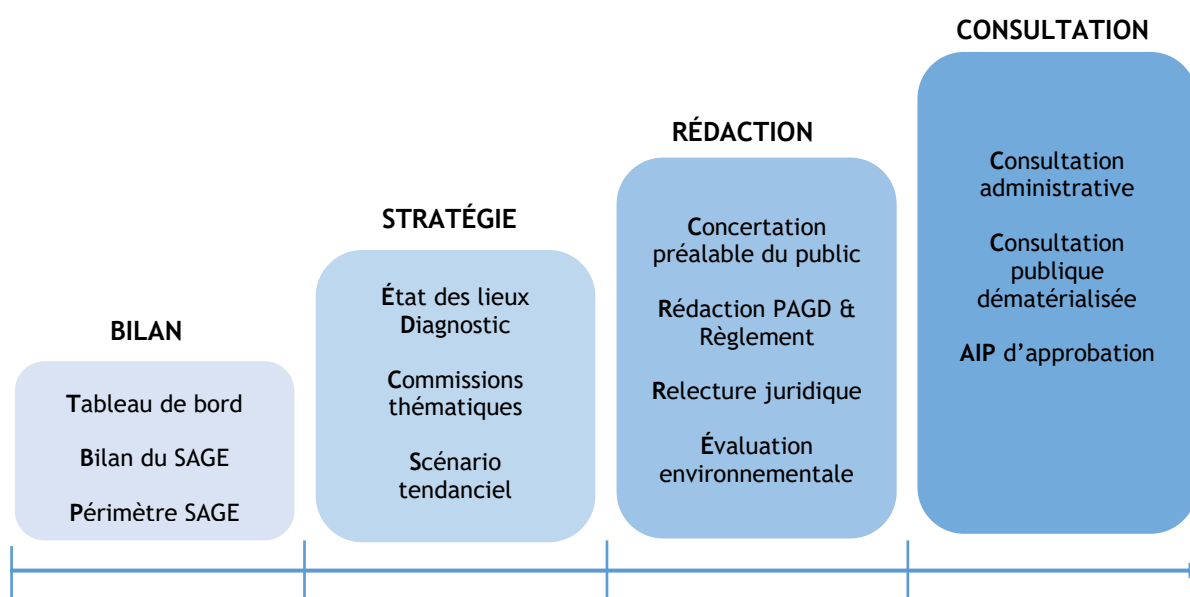


Figure n°1 : Chronologie de révision du SAGE

LES RENDEZ-VOUS DES INSTANCES

Les instances du SAGE se sont réunies 3 fois au cours de l'année 2025.

Réunion de Bureau du 27/01/2025 :

Le Bureau s'est réuni le lundi 27 janvier de 15h00 à 16h30, en visioconférence. Cette réunion était exclusivement consacrée à l'avis concernant la demande de reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'établissement public territorial de bassin (EPTB) souterrain à l'échelle d'un périmètre dit « aquifères captifs de Gascogne ».

Réunion de bureau inter-CLE du 28/08/2025 :

Le Bureau s'est réuni le mardi 26 août de 11h00 à 12h15, en visioconférence. Cette réunion était consacrée à l'avis sur le projet de PLUi Bastides et Vallons du Gers (Bureau inter-CLE) et aux modalités de traitement des avis relatifs aux documents d'urbanisme (Bureau Midouze).

Réunion de Bureau du 14/10/2025 :

Le Bureau s'est réuni le mardi 14 octobre de 14h00 à 15h45, en visioconférence. Cette réunion était exclusivement consacrée à l'avis sur le projet de PLUI de la communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais.

Participation aux instances :

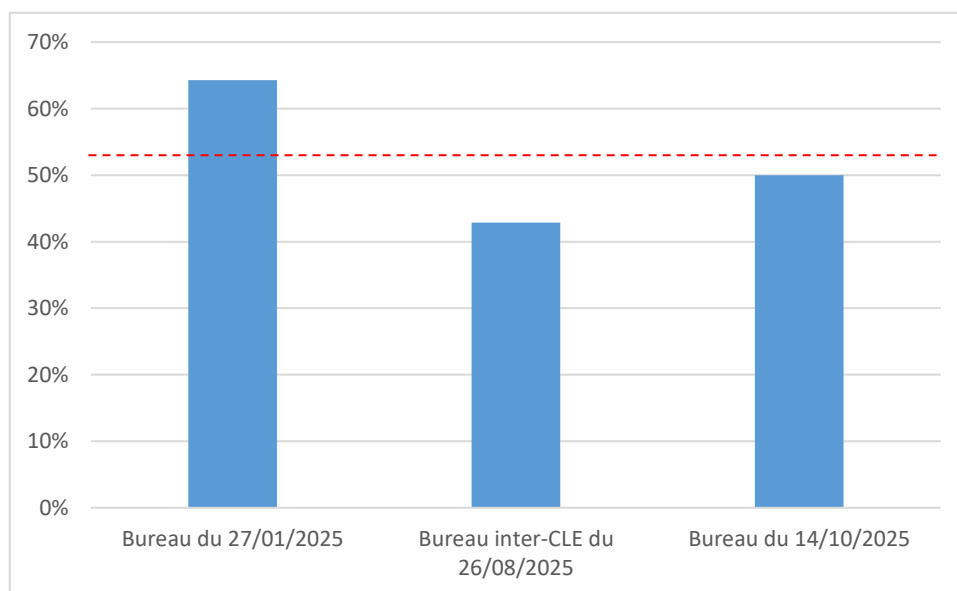


Figure n° 2 : Taux de participation aux instances du SAGE Midouze en 2025

En dehors des réunions des instances du SAGE, l'animation organise ou participe à d'autres réunions sur le périmètre du SAGE. Elles peuvent concerner des projets locaux (documents d'urbanisme, loi sur l'eau, Natura 2000, etc.) ou des projets portés au niveau régional ou national.

La liste des réunions organisées ou auxquelles a participé la cellule d'animation du SAGE est présentée en annexe 1.

LES ACTIONS MENÉES ET LE TRAVAIL ENGAGÉ

Les consultations de la CLE pour avis / information

Autorisations loi sur l'eau

L'article R.214-10 du code de l'environnement prévoit que les dossiers « loi sur l'eau » soumis à autorisation sont transmis pour avis à la Commission Locale de l'Eau (CLE), laquelle dispose d'un délai de 45 jours pour se prononcer. Dans le cadre des autorisations temporaires prévues à l'article R.214-23 du même code, ce délai est réduit à 15 jours. Ces délais courent à compter de la date de transmission des dossiers.

Afin de respecter ces contraintes réglementaires, la CLE de la Midouze a délibéré le 8 mars 2018 pour déléguer au bureau la compétence d'émettre des avis en son nom sur les dossiers d'autorisation.

En 2025, la CLE du SAGE Midouze n'a toutefois pas été sollicitée pour rendre d'avis formel au titre des autorisations « loi sur l'eau ».

Déclarations loi sur l'eau

L'article R.214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE.

En 2025 sur le périmètre du SAGE Midouze, **34 dossiers** de déclarations ont été enregistrées (cf. tableau en annexe 2). On observe une baisse du nombre de dossiers de déclaration reçus par la CLE par rapport à l'année 2024 (58 dossiers de déclaration enregistrés).

Documents d'urbanisme - accompagnement des acteurs et avis de la CLE

Les documents d'urbanisme (SCoT / PLU(i) / cartes communales) doivent être compatibles avec le PAGD du SAGE. Grâce au travail mené en partenariat avec les services de l'État, la CLE est désormais régulièrement conviée aux réunions de travail au même titre que les « PPA » : personnes publiques associées. La cellule d'animation du SAGE participe à l'échange de données cartographiques (données zones humides, données de l'étude érosion) afin de faciliter la prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme. En retour, l'accès aux données produites par les acteurs locaux relatives aux enjeux du SAGE est souhaité afin de mettre à jour les informations relatives au territoire (exemple : résultats des inventaires effectués dans le cadre de l'élaboration du document d'urbanisme).

La base de données « zones humides » est également transmise en dehors de l'élaboration des documents d'urbanisme aux partenaires du SAGE et porteurs de projets soumis à autorisation environnementale. Les données présentées en annexe 3 retracent l'ensemble des transmissions de la BDD « zones humides » depuis 2018.

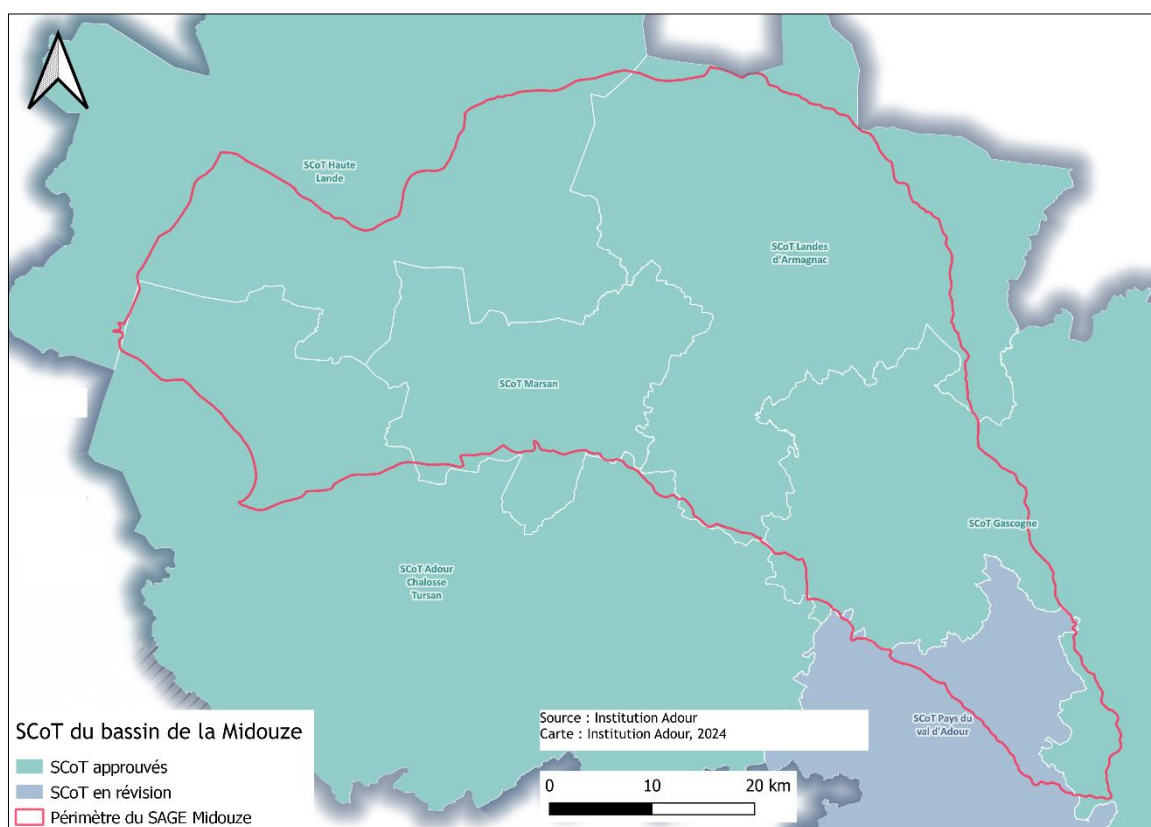


Figure n° 3 : État d'avancement des SCoT du bassin de la Midouze - situation en décembre 2025

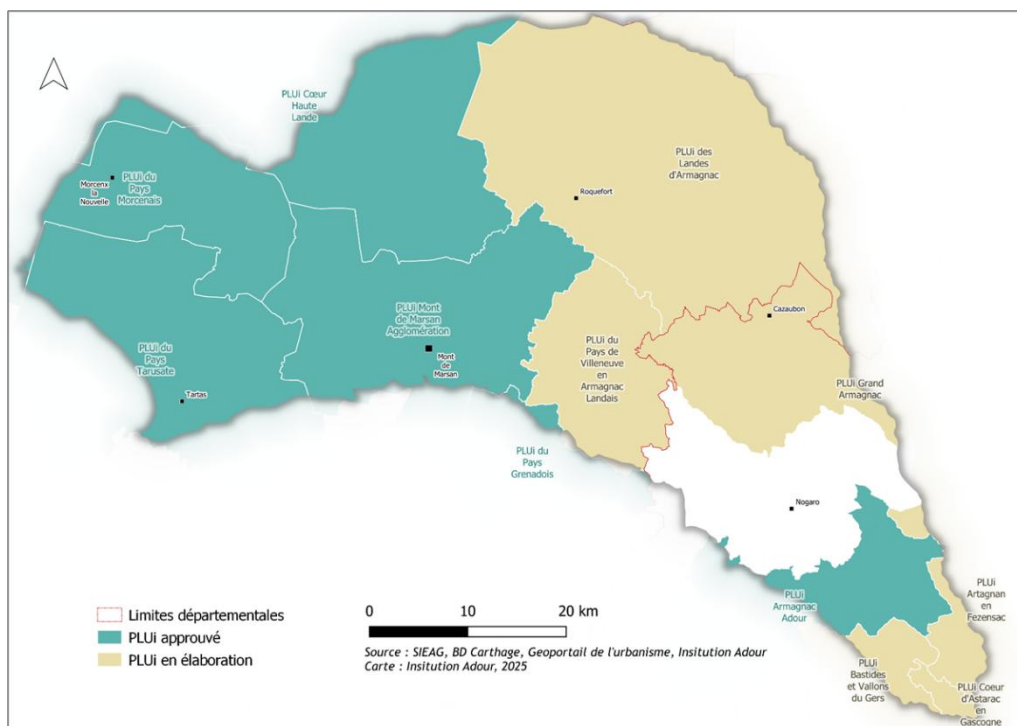


Figure n°4 : État d'avancement des PLUi du bassin de la Midouze - situation en décembre 2025

Sur l'année 2025, deux PLUi ont été arrêtés. La CLE, en tant que personne publique associée a été consultée pour avis :

- Avis sur le projet de PLUi Bastides et Vallons du Gers [interSAGE] :
Avis de compatibilité avec les dispositions des SAGE et de conformité avec les règlements, assorti de quatre recommandations.
- Avis sur le projet de PLUi de la communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais :
Avis de compatibilité avec les dispositions du SAGE et de conformité avec le règlement, assorti d'une réserve et de trois recommandations.

Autres avis

En 2025, la CLE du SAGE Midouze a également été sollicitée pour rendre l'avis suivant relatif à la reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'EPTB pour les aquifères captifs de Gascogne, conformément à l'article R.213-49 du code de l'environnement :

- **Avis favorable à la reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'EPTB souterrain pour les aquifères captifs de Gascogne, démarche visant une structuration sur le territoire dans le but d'assurer une gestion concertée et durable de ces aquifères.**

Par ailleurs, la CLE du SAGE Midouze a été sollicitée à quatre reprises en 2025 pour rendre un avis sur des **projets de cartes communales** (Saint-Griède, Saint-Martin-d'Armagnac, Caupenne d'Armagnac et Loubédats). Toutefois, il a été décidé en Bureau du 28 août 2025 que ces dossiers ne donneraient pas lieu à un avis formel de la CLE, notamment en raison de la présence d'un SCoT couvrant les territoires concernés, la compatibilité avec le SAGE étant ainsi assurée par transitivité.

Des **analyses techniques** de la compatibilité des cartes communales avec le SAGE et de la prise en compte des enjeux liés à l'eau, aux milieux aquatiques et aux zones humides ont néanmoins été transmises aux communes, après présentation aux membres du Bureau, afin d'accompagner les collectivités concernées, sans constituer un avis de la CLE. L'analyse technique de la carte communale de Loubédats sera quant à elle transmise en 2026.

Le suivi de la mise en œuvre des actions de l'appel à projet zones humides (thématique « rivières et zones humides »)

L'appel à projet « Restauration des zones humides » vise à accompagner des opérations ambitieuses portant sur la préservation et la restauration des fonctionnalités des zones humides dans une logique d'adaptation face aux enjeux du changement climatique, ciblant tout particulièrement les têtes de bassins versants. Lancé en 2021 en partenariat avec trois acteurs du bassin de la Midouze (le syndicat Adour Midouze, le syndicat du Midou et de la Douze et l'ADASEA), il permet de répondre à l'orientation G du SAGE Midouze « Protéger ou restaurer les zones humides ».

En plus du suivi financier de l'appel à projet réalisé par l'Institution Adour, l'ETPB assure la coordination et le lien entre les différents partenaires du projet, ainsi que la valorisation des actions des différents volets.

Trois volets opérationnels constituaient cet appel à projet à l'origine, dont les localisations sur le bassin de la Midouze sont présentées en figure ci-dessous.

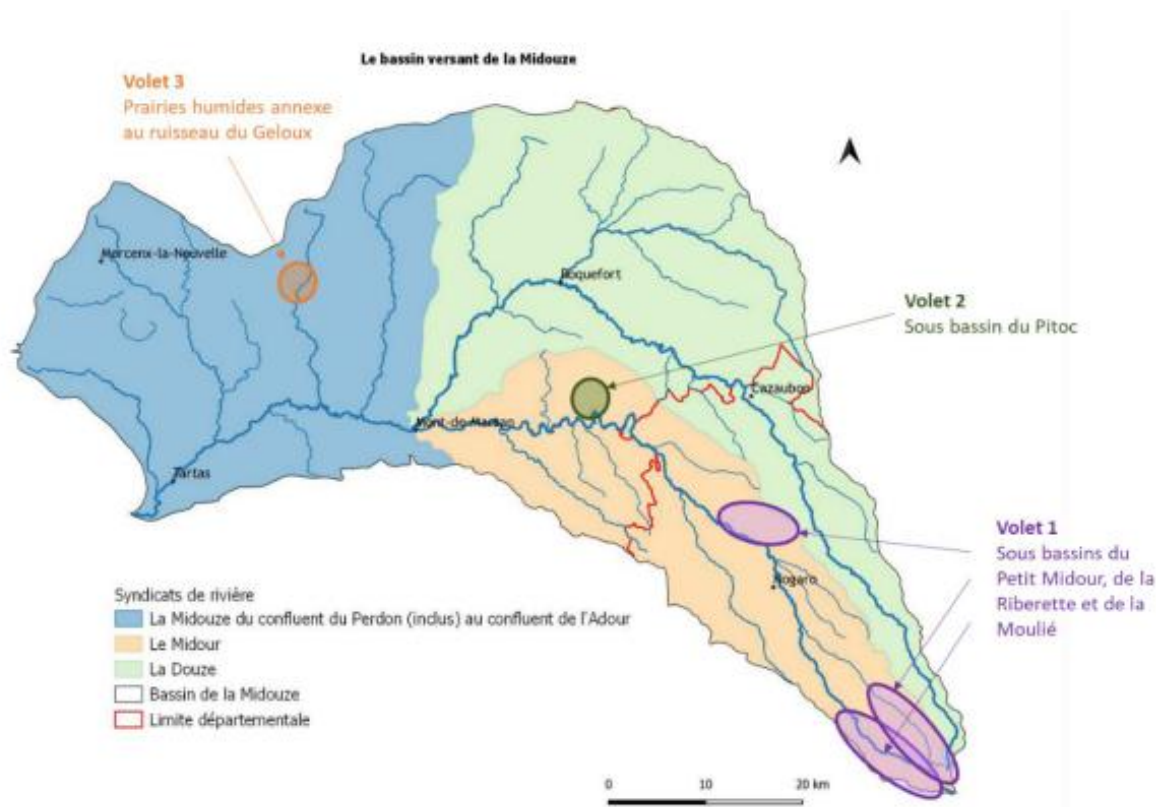


Figure n° 5 : Localisation des projets de l'AAP ZH

Le premier volet, constitué par le projet sur les sous-bassins de la Moulié, de la Riberette et du Petit Midour (Gers), porté par l'ADASEA du Gers, est entré dans sa phase finale de mise en œuvre. Ce volet comprend la réalisation de 50 diagnostics ainsi que la restauration de 30 mares, d'un plan d'eau et de 6 ha de prairies humides.

À ce jour, l'ensemble des diagnostics a été réalisé. Par ailleurs, une partie des travaux de restauration portés par l'ADASEA n'a pas pu être menée à l'automne 2024 en raison de conditions météorologiques défavorables. Ces travaux ont donc été reportés et réalisés en fin d'année 2025.

Le deuxième volet portant sur le projet du Pitoc n'a finalement pas pu être réalisé.

Le troisième volet concernant projet du Geloux (Landes) porté par le syndicat Adour Midouze concerne la restauration d'une prairie humide avec une reconnexion hydraulique avec le ruisseau du Geloux. Les travaux ont été réalisés en septembre 2022.

En 2023, le syndicat a réalisé une vidéo pédagogique pour valoriser les travaux menés dans le cadre de ce projet, avec les témoignages des personnes qui ont participé à la démarche :

<https://www.youtube.com/watch?v=gnTWwlp8Am4>

Des suivis du site ont été mis en place et seront poursuivis dans les années à venir.

Ce projet aura au total permis la restauration de 26 mares, 1 étang, 4 prairies humides ainsi que des aménagements agro-pastoraux sur le territoire du SAGE Midouze.

Une session de restitution de l'appel à projets « Restauration des zones humides » a été organisée par l'Agence de l'eau à destination des lauréats les 24 et 25 septembre 2025, permettant de partager les retours d'expérience, les résultats obtenus et les enseignements tirés de ces opérations de restauration.

Le projet sera clôturé en début d'année 2026 et un bilan global des travaux réalisés sera établi par la cellule d'animation du SAGE.

Travail en inter-SAGE

Il existe 4 SAGE sur le bassin de l'Adour, dont deux sont en révision (Adour amont et Midouze), un en phase de mise en œuvre (Adour aval) et un en émergence (eaux souterraines de Gascogne). Afin de garantir une cohérence entre les travaux menés sur les différents sous-bassins ainsi qu'entre la surface et les eaux souterraines, une cohérence inter-SAGE est recherchée sur la plupart des actions engagées (guides de mise en compatibilité, bases de données « zones humides », risque d'érosion, etc.), tout en respectant les spécificités de chaque SAGE.

Journée sur la thématique des plans d'eau :

Une journée d'échanges inter-SAGE (SAGE Adour amont, Adour aval et Midouze) sur la thématique des plans d'eau s'est tenue le 4 février 2025 à Laujuzan dont l'objectif était d'appréhender la diversité de plans d'eau, leur fonctionnement et leurs besoins d'entretien. A cette occasion, 70 personnes étaient présentes, parmi lesquelles des élus, des agents des collectivités et des syndicats de rivières, des usagers de la ressource en eau (secteur agricole, commercial, industriel, milieu associatif) ainsi que des représentants des services de l'État.

Plusieurs présentations ont eu lieu :

- Présentation 1 : La diversité des plans d'eau et leurs fonctionnements.
- Présentation 2 : L'approche réglementaire des plans d'eau, en faisant notamment un point global sur l'instruction des dossiers de demande de création de nouveaux plans d'eau, avec la DDT(M) des Landes et du Gers.
- Présentation 3 : Les résultats d'un projet de recherche sur les impacts cumulés des plans d'eau, porté par l'OFB en 2017, synthétisés par une ingénieure de recherche du CNRS de Toulouse.
- Présentation 4 : Le retour d'expérience des impacts concrets du cumul de plans d'eau sur l'hydrologie d'un bassin versant du Tarn aval et la mise en place d'une expérimentation de gestion volontaire visant à les limiter.

Pour finir, deux sorties terrain ont permis de rendre compte de la diversité des plans d'eau, de leurs intérêts et de leurs enjeux pour le secteur agricole d'une part (visite d'un plan d'eau déconnecté à usage agricole à Magnan), mais aussi pour les collectivités et la population locale, d'autre part (visite d'un plan d'eau connecté multiusages à Hontanx).



Figure 6 : Photos prises lors de la journée plans d'eau de 2025

Matinée de rencontre des SPANC :

Une matinée de rencontre des SPANC présents sur l'ensemble des SAGE a été organisée le 25 novembre 2025 pour donner suite à l'étude sur l'assainissement non collectif menée en 2021. La démarche, portée en interSAGE, émane d'une initiative de la CLE Adour amont. Cette demi-journée a réuni 19 participants (comprenant des agents mais aussi des élus), soit 14 SPANC sur les 27 compris dans les périmètres des SAGE. Cet évènement visait à renforcer les liens entre SPANC, à faire bénéficier les techniciens et les élus des retours d'expériences d'autres territoires et à réfléchir collectivement à des leviers d'actions pour améliorer les taux de conformité des installations d'assainissement non collectif. Cette action de mise en réseau se poursuivra sur les prochaines années et de nouvelles réunions permettront d'approfondir certaines problématiques caractéristiques des SPANC afin d'assurer l'accompagnement de ces services.



Figure 7 : Photos prises lors de la réunion du réseau des SPANC des SAGE du bassin de l'Adour

RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION EN 2025

Le temps d'animation du SAGE Midouze se répartit comme suit en 2025 :

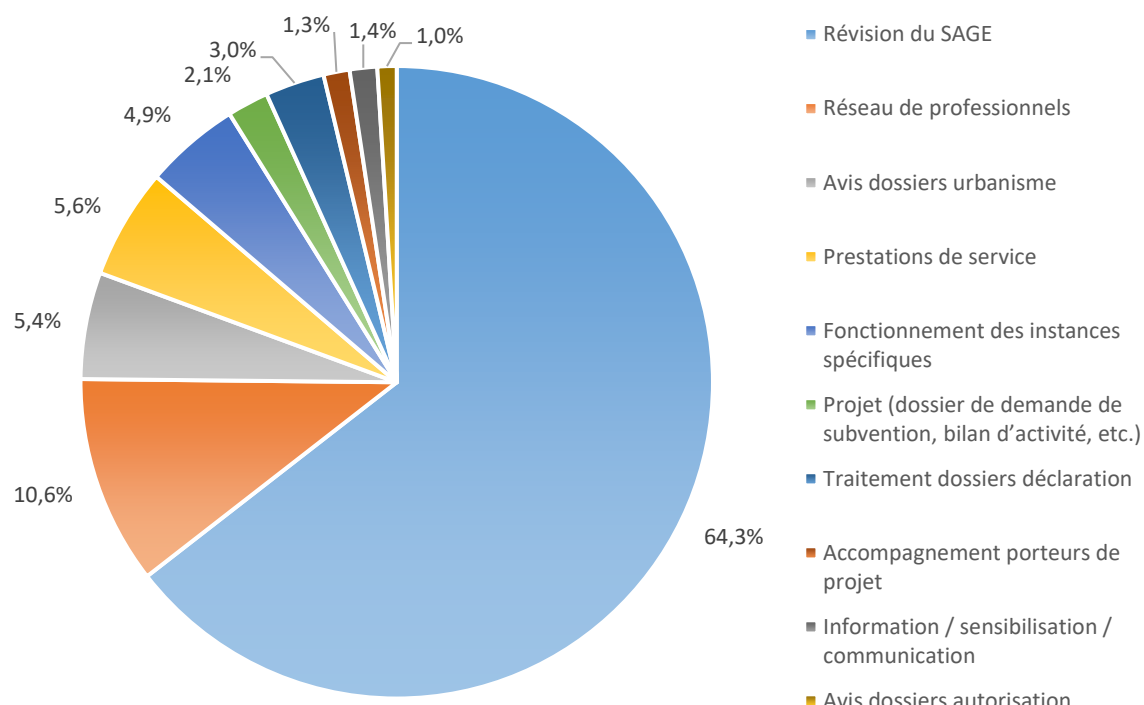


Figure n° 8 : Répartition du temps d'animation en 2025 par mission (en %)

En 2025, l'animation du SAGE Midouze est très majoritairement orientée vers la révision du SAGE, qui mobilise près des deux tiers du temps de travail de la cellule d'animation (64,3 %).

Le temps consacré au réseau de professionnels constitue le second poste d'activité (10,6 %) et recouvre les réunions organisées ou suivies par la cellule d'animation dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE Midouze et des dynamiques inter-SAGE à l'échelle du bassin de l'Adour.

Par ailleurs, le traitement des dossiers loi sur l'eau et les avis concernant les documents d'urbanisme ont nécessité au total 9,4% du temps d'animation.

2026 : LES PERSPECTIVES

En 2026, l'animation du SAGE Midouze sera tournée principalement autour des points suivants :

- Finaliser l'actualisation de l'état des lieux/diagnostic du SAGE Midouze ;
- Organiser des réunions des différentes instances du SAGE, en particulier des réunions de travail portant sur les résultats issus de la mise à jour de l'état des lieux/diagnostic du SAGE pour porter à connaissance ces résultats auprès des acteurs du territoire ;
- Engager les premières réflexions stratégiques en vue de la révision du PAGD et du règlement du SAGE Midouze ;
- Procéder à la modification de l'arrêté de composition de la CLE afin de prendre en compte le renouvellement des élus à l'issue des élections municipales de mars 2026 ;
- Répondre aux sollicitations de la CLE pour émettre des avis (loi sur l'eau, urbanisme...) ;
- Suivre les documents d'urbanisme en cours d'élaboration : accompagnement des collectivités compétentes sur l'ensemble du périmètre du SAGE pour assurer la bonne prise en compte des enjeux liés à l'eau et la compatibilité avec le SAGE ;
- Appliquer le plan de communication des SAGE en mettant en place des formations à destination des membres des CLE des SAGE du bassin de l'Adour, travail en inter-SAGE et en lançant des outils de communication telle que la newsletter ;
- Poursuivre le suivi de la mise en œuvre du PTGE du Midour ;
- Poursuivre le suivi de l'élaboration de la démarche de PTGE sur le bassin de la Douze ;
- Suivi des études et projets menés sur le périmètre du bassin de l'Adour et intéressants le SAGE Midouze : démarche sur les nappes profondes, plan de gestion sur les poissons migrateurs, etc.

ANNEXE 1 : RÉUNIONS ET FORMATIONS

Le tableau ci-dessous liste les réunions organisées par la cellule d'animation pour la mise en œuvre du SAGE Midouze et les réunions auxquelles la cellule d'animation a participé dans le cadre d'actions sur le bassin de l'Adour en inter-SAGE ou en lien avec les thématiques du SAGE Midouze.

Thème	Objet	Lieu	Date
Vie de la CLE	Réunion du Bureau de la CLE Midouze	Visioconférence	27/01/2025
	Réunion du Bureau inter-CLE Midouze/ Adour amont	Visioconférence	26/08/2025
	Réunion du Bureau de la CLE Midouze	Visioconférence	14/10/2025
Révision du SAGE	Comité technique pour la rédaction des chapitres 1 à 4 de l'état des lieux/ diagnostic révisé	Visioconférence	16/06/2025
	Comité technique pour la rédaction du chapitre 5 de l'état des lieux/ diagnostic révisé	Visioconférence	17/07/2025
	Comité technique pour la rédaction du chapitre 8 de l'état des lieux/ diagnostic révisé	Visioconférence	11/09/2025
	Comité technique pour la rédaction des chapitres 6 et 7 de l'état des lieux/ diagnostic révisé	Visioconférence	01/12/2025
Veille	Webinaire Gest'eau sur les avis de CLE	Visioconférence	14/01/2025
	Présentation ANEB des outils de sensibilisation des élus 11/02/2025	Visioconférence	11/02/2025
	Réunion de présentation EXPLORE 2	Visioconférence	11/02/2025
	Journée de rencontre et d'échanges autour des eaux souterraines - BRGM	Bordeaux	02/10/2025
	Test d'un kit d'anticipations des conflits autour de l'eau à destination des élus	Haut-Mauco	08/12/2025
Formations	Formation Fredon Occitanie sur les aires de protection de captages	Visioconférence	15/01/2025
	Formation d'intégration à la fonction publique	Tartas	2x1 semaine en juin et septembre
	Formation IFREE - Concevoir un dispositif de dialogue territorial	Blaye	3x2 jours répartis de mai à juillet
Quantitatif	Présentation AEAG plan sobriété Adour	Visioconférence	13/02/2025
	Comité de pilotage du PTGE Midour	Hontanx	19/02/2025
	Réunion d'échange préalable au Pôle Eau (DDT32)	Visioconférence	14/03/2025
	Pôle Eau 32	Visioconférence	18/03/2025
	Pôle Eau 32	Visioconférence	16/10/2025
	Réunion PAPI sur la thématique des solutions douces face aux écoulements	Dax	20/11/2025
	Comité de pilotage du PAPI de l'agglomération Dacquoise	Dax	10/12/2025
Qualité	Réunion d'accueil Fredon Occitanie	Visioconférence	09/01/2025
	Visite de pisciculture /truites	Saint-Martin-d'Oney	10/02/2025
	Visite de pisciculture /esturgeons	Campet-et-Lamolère	23/04/2025
	Comité de pilotage SYDEC- Programme Re-Sources Arbouts Pujo	Mont-de-Marsan	20/02/2025
	Demi-journée inter-SAGE de mise en réseau des SPANC	Aire-sur-l'Adour	25/11/2025
Milieux Naturels Rivières Zones humides	Réunion d'information sur l'étude de prélocalisation ZH	Visioconférence	21/01/2025
	Point technique avec les financeurs de l'appel à projet zones humides	Visioconférence	24/01/2024
	Journée inter-SAGE sur les plans d'eau	Laujuzan	04/02/2025
	Atelier révision de la charte du Parc naturel régional des Landes de Gascogne	Saunac-et-Muret	27/02/2025
	Comité de pilotage Natura2000 Midouze	Mont-de-Marsan	17/04/2025
	Visite de terrain Douze/Estampon avec le SMD	Roquefort	13/08/2025
	Comité du site de la Lagune du Grand Communal	Saint-Martin-d'Oney	10/09/2025
	Point technique et financiers avec l'ADASEA pour l'appel à projet zones humides	Visioconférence	01/12/2025
	Comité de pilotage Trame Verte en Pays d'Armagnac	Eauze	02/12/2025
Urbanisme	Atelier PLUi CC Artagnan en Fezensac	Marambat	31/01/2025

	Point d'échange bureau d'étude Citadia - EDL SCoT Val d'Adour	Visioconférence	20/02/2025
	Réunion PLUi CC Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	Villeneuve de Marsan	16/04/2025
Coordination avec l'EPTB	Bureau du SAGE Adour amont	Visioconférence	13/01/2025
	Entretien annuel	Bayonne	28/01/2025
	CLE SAGE Adour aval	Visioconférence	03/07/2025
	Groupe de travail plans d'eau - Révision du SAGE Adour amont	Visioconférence	13/10/2025
	Groupe de travail zones humides - Révision du SAGE Adour amont	Visioconférence	06/11/2025
	Réunion de coordination SAGE/PTGE	Haut-Mauco	16/12/2025
	Réunion de service	Visioconférence	Tous les 15jours

ANNEXE 2 : DOSSIERS DE DÉCLARATION LOI SUR L’EAU REÇUS EN 2025

Date validation dossier DDT(M)	Contact DDT(M) Contact collectivité	Date réception dossier IA	Département	Intitulé dossier	Catégorie IOTA ou ICPE	Numéro dossier	Rubriques	MO	Commune/CdC
28/01/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	28/01/2025	40	REPLACEMENT D'UN FORAGE 2603 F169	Forage irrigation	40-2025-0100281934	1.1.1.0	SCEA MEIGNON DE - Landes Agriculture	Morcenx-la-Nouvelle
06/02/2025	DDT 32 - Virginie SPADAFORA Service Eau et Risques / Unité QEMA	06/02/2025	32	Curage d'un cours d'eau affluent du ruisseau de la Saule près du lieu dit Manaut	Ouvrage en lit mineur	32-2024-0100037510	3.1.2.0 3.1.5.0 3.2.1.0		LUPPE-VIOLLES
11/02/2025	DDT 32 - Virginie SPADAFORA Service Eau et Risques / Unité QEMA	13/02/2025	32	Réfection pont de la Hitere	Ouvrage en lit mineur	32-2024-0100282740	3.1.2.0 3.1.5.0	CCBA	MANCIET
10/03/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	10/03/2025	40	REPLACEMENT DE DEUX FORAGES (N° 8810-8814)	Forage irrigation	40-2025-0100011439	1.1.1.0	EARL ARTIGUES LES	SOLFÉRINO
10/03/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	10/03/2025	40	REPLACEMENT DE DEUX FORAGES (5529-8804) A 268	Forage irrigation	40-2025-0100011439	1.1.1.0	EARL ARTIGUES LANDES AGRICULTURE	Morcenx-la-Nouvelle
11/03/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Planification et Transversalité Hervé LAFAURIE	12/03/2025	40	Travaux de démolition et de reconstruction de l'ouvrage hydraulique de Hourès	Ouvrage en lit mineur	40-2025-0100287194	3.1.1.0 3.2.2.0	CD40	Morcenx-la-Nouvelle
04/04/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	07/04/2025	40	REPLACEMENT D'UN FORAGE	Forage irrigation	40-2025-0100288808	1.1.1.0	Landes Agriculture	Morcenx-la-Nouvelle
	DDT 32 - Karine DELECROIX Service Eau et Risques Service Eau et Risques / Unité QEMA	07/04/2025	32	Réhabilitation du pont du Pichoun	Ouvrage en lit mineur	32-2025-0100284258	3.1.2.0	CCGA	LARRE
08/04/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Impact Milieu Aquatique ou la Sécurité Publique Hervé LAFAURIE	08/04/2025	40	Remplacement d'un ouvrage de franchissement par un pont cadre sur le ruisseau de La Gaube	Ouvrage en lit mineur	40-2025-0100283355	3.1.2.0	CD40	ARTHEZ-D'ARMAGNAC
07/04/2025	DDT 32 - Nathalie PROPIER Service Eau et Risques Service Eau et Risques / Unité QEMA	08/04/2025	32	Réfection des maçonneries du pont de Marguestau - RD109	Destruction de frayères	32-2025-0100288229	3.1.5.0	CD32	MAGUESTAU ET LARRE
11/04/2025	DDTM 40 - SPEMA - Service Ressources en Eau	11/04/2025	40	CREATION DE 8 PIEZOMETRES	Forage irrigation	40-2025-0100289275	1.1.1.0	INRAE	Morcenx-la-Nouvelle
13/04/2025	DDTM 40 - Marie Piere FINOTTO SPEMA - Bureau Impact Milieu Aquatique ou la Sécurité Publique	15/04/2025	40	Extension de camping SAS KBC	Rejets d'eaux pluviales	40-2025-0100055497	2.1.5.0		Morcenx-la-Nouvelle
	DDTM 40 - Marie Piere FINOTTO SPEMA - Bureau Impact Milieu Aquatique ou la Sécurité Publique	15/04/2025	40	Réalisation d'un lotissement	Rejets d'eaux pluviales	40-2025-0100283058	2.1.5.0	BRAZILANDES	Mont-de-Marsan
28/04/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	28/04/2025	40	CRÉATION D'UN PIÉZOMÈTRE B 652 HONTANX	Forage irrigation	40-2025-0100289838	1.1.1.0	Mairie de Hontanx	Hontanx
30/04/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	30/04/2025	40	REPLACEMENT D'UN FORAGE (43517) D313	Forage irrigation	40-2025-0100290829	1.1.1.0	EARL DUPOUY - Landes agriculture	Carcares-Sainte-Croix

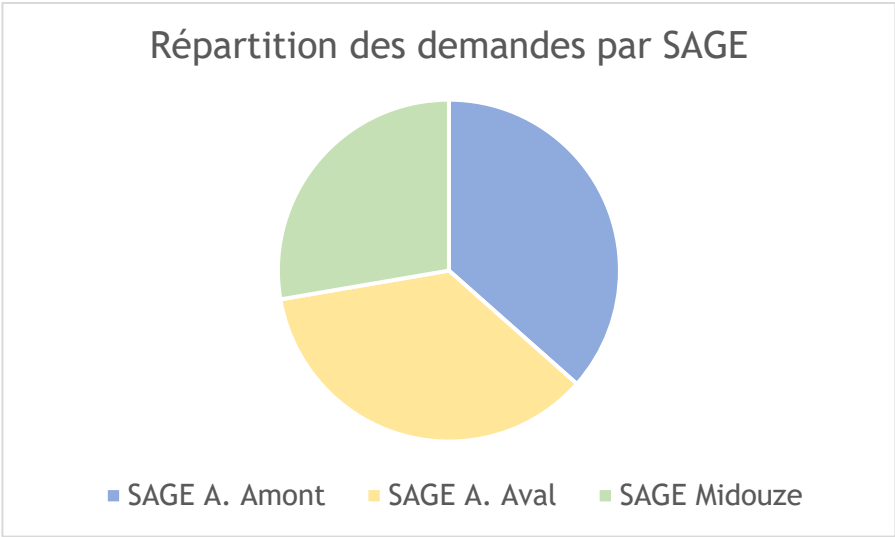
05/05/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	05/05/2025	40	REMPLACEMENT D'UN FORAGE (7218) AC49	Forage irrigation	40-2025- 0100290506	1.1.1.0	SCEA PLANTE - Landes agriculture	Saint-Avit
19/05/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	20/05/2025	40	REMPLACEMENT D'UN FORAGE (4585) F88	Forage irrigation	40-2025- 100291903	1.1.1.0	EARL CATAHOT - Landes agriculture	Luxey
19/05/2025	DDT 32 - Stéphanie ESTEVENON - Unité qualité eau et milieux aquatiques	20/05/2025	32	REHABILITATION DU PONT D'ESTANG	Ouvrage en lit mineur	32-2025- 0100284257	3.1.2.0 3.1.5.0	CC Grand Armagnac	Estang
23/05/2025	DDT 32 - Virginie SPADAFORA - Unité qualité eau et milieux aquatiques	26/05/2025	32	Confortement des culées du pont sur l'Izaute	Destruction de frayères	32-2025- 0100290893	3.1.5.0	Département du Gers	Termes d'Armagnac
11/06/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	11/06/2025	40	REMPLACEMENT D'UN FORAGE (4088) L445	Forage irrigation	40-2025- 0100292705	1.1.1.0	EARL LAIRENSOT	Losse
11/06/2025	Karine DELECROIX Service Eau et Risques	11/06/2025	32	Confortement du pont sur le Midour - RD 30	Destruction de frayères	32-2025- 0100287541	3.1.5.0	Département du Gers	Castex d'Armagnac
20/06/2025	Nathalie FROPIER - Unité qualité eau et milieux aquatiques	23/06/2025	32	Reprise de la réfection du pont sur le ruisseau de la Hitère - route de Sauboire à Eauze	Ouvrage en lit mineur	32-2025- 0100282740	3.1.2.0 3.1.3.0 3.1.5.0	CC Bas Armagnac	Manciet
01/07/2025	DDT 32 - Nathalie FROPIER - Unité qualité eau et milieux aquatiques	04/07/2025	32	Reprise de maçonneries et régilage d'atterrissement	Destruction de frayères	32-2025- 0100288218	3.1.5.0	Département du Gers	Salles d'Armagnac
08/07/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	10/07/2025	40	Remplacement de 4 forages H39-H38-H177 SOLFERINO/M411 SABRES	Forage irrigation	40-2025- 100050443	1.1.1.0	SCEA DES AGUIARDS	Solférino
27/08/2025	DDTM 40 - Mourad NOUASRIA SPEMA - Bureau Impact Milieu Aquatique ou la Sécurité Publique	04/09/2025	40	Busage ruisseau Maubay	Ouvrage en lit mineur	40-2025- 0100298429	3.1.2.0	M. MALARTIC Samuel	Rion-des-Landes
03/10/2025	DDT32 Nathalie FROPIER Service eau et risques Unité qualité de l'eau et milieux aquatiques	06/10/2025	32	Débouchage de drain agricole	Ouvrage en lit mineur	32-2025- 0100299454	3.1.2.0	EARL d'ESPARSAC	Bouzon- Gellenave
10/10/2025	DDTM 40 - Mourad NOUASRIA SPEMA - Bureau Impact Milieu Aquatique ou la Sécurité Publique	13/10/2025	40	Régularisaion et autorisation de mise en place de 7 aménagements de mise à l'eau canoë-kayak sur l'itinéraire nautique de la Midouze entre Begaar et Mont-de-Marsan	Ouvrage en lit mineur	40-2025- 0100042039	3.1.2.0	Syndicat Adour Midouze	Begaar, Mont- de-Marsan, Saint-Pierre-du- Mont, Campet- et-Lamolère, Saint-Yagen, Carcares-Sainte- Croix, Tartas
27/10/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	27/10/2025	40	Création d'un piézomètre pour la réalisation d'études géotechniques préalables à la construction d'un rebours gaz	Forage	40-2025- 0100300871	1.1.1.0	GINGER CEBPT	Saint-Pierre-du- Mont
31/10/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau Ressource en Eau	03/11/2025	40	Création de quatre forages	Forage irrigation	40-2025- 0100010499	1.1.1.0	SCEA de la Pignada	Bourriot- Bergonce
17/11/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau ressource en Eau	20/11/2025	40	Création d'un forage DFCl	Forage	40-2025- 0100302974	1.1.1.0	ASA DE DFCl	Saint-Perdon
17/11/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau ressource en Eau	20/11/2025	40	Remplacement d'un forage	Forage	40-2025- 0100302211	1.1.1.0	EARL DUFAU	Le Sen
17/11/2025	DDTM 40 - SPEMA - Bureau ressource en Eau	20/11/2025	40	Remplacement d'un forage	Forage	40-2025- 0100009627	1.1.1.0	SCDEA DE SEBE	Campagne
	DDTM 40 - SPEMA - Bureau ressource en Eau	12/12/2025	40	Création de 9 piézomètres	Sondage, Forage	40-2025- 0100303021	1.1.1.0	ALIOS	Arue Pouydesseaux Cère Lucbardez-et- Bargues
	Hervé LAFAURIE DDTM 40 - SPEMA - Bureau Planification et Tranversalité	18/12/2025	40	Serres agrivoltaïques	Rejets d'eaux pluviales	40-2025- 0100303200	2.1.5.0	TERRA ENVIRONNEMENT	Carcen-Ponson

ANNEXE 3 : SUIVI TRANSMISSIONS BDD « ZONES HUMIDES »

Les tableaux et informations ci-dessous récapitulent les transmissions de données zones humides faites aux acteurs des bassins des SAGE Adour amont, Adour aval et Midouze depuis 2018, année de création des bases de données.

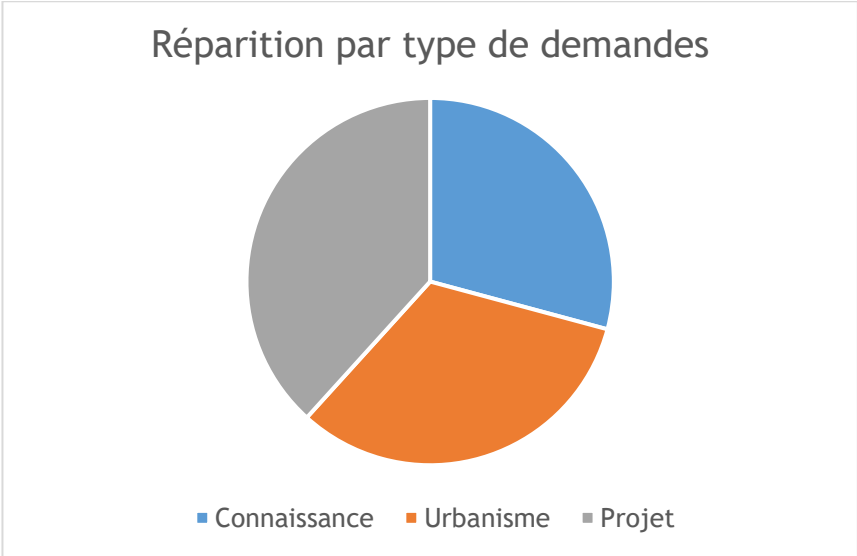
Demands totales sur les 3 SAGE depuis 2018 :

ANNEE	Nombre de demandes	SAGE		
		A. Amont	A. Aval	Midouze
2018	22	11	8	8
2019	24	15	12	12
2020	18	9	8	4
2021	29	9	15	10
2022	25	12	13	9
2023	24	9	13	6
2024	27	8	15	13
2025	32	22	9	10
TOT	201	95	93	72



Répartition par type de demandes (besoins en connaissance, documents ou projets d’urbanisme ou autres projets (loi sur l’eau par exemple) :

ANNEE	Connaissance	Urbanisme	Projet
2018	8	10	4
2019	7	10	7
2020	5	9	4
2021	8	9	12
2022	10	4	12
2023	10	8	10
2024	8	8	12
2025	5	10	19
TOT	61	68	80



Détails des demandes pour le SAGE Midouze en 2025 :

Demandeur	Territoire / Objet
2025	
Cabinet Ectare	Réalisation du PLUi de la CCAF
Naturalia pour SNCF réseau	Ligne TGV Bernos-Beaulac-Dax
PLURALITES	Document d'urbanisme sur la CCGA
CITADIA	Révision du SCoT Pays du Val d'Adour
Locogen	Projet non précisé
Naturalia pour SNCF réseau	Autorisation LGV SNCF
Envolis	Biblio
DDTM64	Stage DDTM64 sur la réalisation d'un atlas eau et urbanisme sur le 64
Biotope	Projets soumis à déclaration/autorisation et intégration dans les phases bibliographiques de leurs rapports
Envergo	Biblio